

CONSEIL MUNICIPAL du 18 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Roland GUEVILLE, Maire.

Présents :

- Mesdames Sonia BOSSART, Annette FAUCON, Evelyne LANGLOIS, Isabelle PRIEUX, Natacha SAVARIE et Caroline LEFEBVRE-EVENOT
- Messieurs Roland GUEVILLE, Jacques BINARD, Tanguy CALBRIX, Damien LE BEL, Stéphane LEROY et Rodolphe PERRIER

Absents excusés :

- Mr Romain CORNU a donné procuration à Mr Tanguy CALBRIX
- Mme Jasmine DOUILLET a donné procuration à Mr Damien LE BEL
- Mr Eric DESCHAMPS a donné procuration à Mr Stéphane LEROY

Absente :

- Mme Martine CHERON

Secrétaire de séance : Mr Rodolphe PERRIER

Le procès-verbal de la séance du conseil du 21 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

CRÉATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ère CLASSE **SUPPRESSION DE TROIS POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE** **(délibération n° 01)**

Monsieur Le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal dans le cadre des promotions de grade pour l'année 2024 ; trois agents, actuellement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe peuvent bénéficier de l'avancement de grade au choix d'Adjoint Technique territorial Principal de 1ère Classe, à compter du 1er Janvier 2024.

Il propose :

- La création de trois postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe, deux à temps complet et un à temps non complet, à compter du 1er Janvier 2024.

La suppression de trois postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe, deux à temps complet et un à temps non complet, à compter du 1er Janvier 2024.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- La création et la suppression de trois postes comme cité ci-dessus.
- De modifier le tableau des effectifs à compter du 01 Janvier 2024.
- D'inscrire au budget les dépenses correspondantes ;

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (délibération n° 02)**

Monsieur Le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal :

Dans le cadre des promotions de grade pour l'année 2024, un agent, actuellement au grade d'Adjoint Technique peut bénéficier de l'avancement de grade au choix d'Adjoint Technique territorial Principal de 2ème Classe.

Il propose :

- La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe, à temps non complet, à compter du 1er Janvier 2024.
- La suppression d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet, à compter du 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- La création et la suppression d'un poste comme cité ci-dessus.
- De modifier le tableau des effectifs à compter du 01 Janvier 2024.
- D'inscrire au budget les dépenses correspondantes ;

**CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES
SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2ème CLASSE (délibération n° 03)**

Monsieur Le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal :

Dans le cadre des promotions de grade pour l'année 2024, d'un agent, actuellement au grade d'Agent Spécialisé Principal de 2ème Classe des Écoles Maternelles peut bénéficier de l'avancement de grade au choix d'Agent Spécialisé Principal de 1ère Classe des Écoles Maternelles

Il propose :

- La création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des Écoles Maternelles, à temps non complet, à compter du 1er Janvier 2024.
- La suppression d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des Écoles Maternelles, à temps non complet, à compter du 1er Janvier 2024.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- La création et la suppression des postes comme cité ci-dessus.
- De modifier le tableau des effectifs à compter du 01 Janvier 2024.
- D'inscrire au budget les dépenses correspondantes

TABLEAU DES EMPLOIS (EFFECTIFS) (délibération n° 04)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise au Comité Social Territorial qui a donné un avis favorable en date du 18/12/2023.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, d'adopter les tableaux des emplois suivants :

Services	Nbre	Grades	Statut	Durée	Quotité	Durée	Quotité
					ETP		ETP
					actuelle		Effet 01/01/2024
Services Techniques	1	Adjoint Technique Principal 1ère C	Titulaire	0	0.00	35	1.00
Services Techniques	1	Adjoint Technique Principal 1ère C	Titulaire	0	0.00	35	1.00
Services Techniques	1	Adjoint Technique Principal 1ère C	Titulaire	0	0.00	29.69	0.85
Services Techniques	1	Adjoint Technique Principal 1ère C	Titulaire	35	1.00	0.00	0.00
Services Techniques	4	Adjoint Technique Principal 1ère C			1.00		2.85
Services Techniques	0	Adjoint Technique Principal 2ème C	Titulaire	35	1,00	0.00	0.00
Services Techniques	0	Adjoint Technique Principal 2ème C	Titulaire	35	1.00	0.00	0.00
Services Techniques	1	Adjoint Technique Principal 2ème C	Titulaire	35	1.00	35	1.00

Services Techniques	1	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} C	Titulaire	34.16	0.98	34.16	0.98
Services Techniques	1	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} C	Titulaire	0.00	0.00	33.58	0.96
Services Techniques	0	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} C	Titulaire	29.69	0.85	0.00	0.00
Services Techniques	3	Adjoint Technique Principal 2^{ème}C			4.83		2.94
Services Techniques	0	Adjoint Technique Territorial	Titulaire	33.58	0.96	0.00	0.00
Services Techniques	1	Adjoint Technique Territorial	Titulaire	27.1	0.77	27.1	0.77
Services Techniques	1	Adjoint Technique Territorial	Contractuel	29.43	0.84	29.43	0.84
Services Techniques	1	Adjoint Technique Territorial	Contractuel	33.00	0.94	33.00	0.94
Services Techniques	3	Adjoint Technique Territorial			3.51		2.55
Services Techniques	10				9.34		8.34

Médico-Sociale	0	Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 2^{ème} classe	Titulaire	31.5	0.90	0.00	0.00
Médico-Sociale	1	Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 1^{ère} classe	Titulaire	0.00	0.00	31.5	0.90
Médico-Sociale	1				0.90		0.90
Administration	1	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	Titulaire	35	1.00	35	1.00
Administration	1	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	Titulaire	35	1.00	35	1.00
Administration	2				2,00		2,00
Culturelle	1	Adjoint Territorial du patrimoine	Titulaire	13.25	0,38	13,25	0,38
Culturelle	1				0,38		0.38
Service Animation	1	Adjoint Territorial d'animation Principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	35	1,00	35	1.00
Service Animation	1	Adjoint Territorial d'Animation	Contractuel	34.09	0.97	34.09	0.97
Service Animation	2				1,97		1.97
Total	16	Effectifs au 01 Janvier 2024			14.59		13.59

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire, à l'unanimité :

- À modifier le tableau des effectifs en ce sens.
- Décide d'adopter les tableaux des emplois ainsi proposés qui prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2024.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget des dépenses correspondantes.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2024 Mise aux normes et sécurisation des équipements sportifs Rénovation du vestiaire sportif (délibération n° 05)

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de vouloir rénover le vestiaire sportif utilisé par l'association du F.C.N.O (Football Club du Nord-Ouest) regroupant 4 communes : Eslettes, Montville, Clères, Pissy-Pôville.

Pour une optimisation d'utilisation des locaux, il est envisagé de mener des travaux d'économie d'énergie, d'amélioration du bâtiment et de la prise en compte de l'accessibilité.

Le montant total des travaux est de : 173 485.00€ H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De demander une subvention à hauteur de 50% au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la rénovation du vestiaire sportif.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget 2024.
- Dit que les travaux ne commenceront au plus tôt qu'après la réception de l'accusé de réception du dossier complet.

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE – PROGRAMME 2024 (délibération n° 06)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en vue de participer au financement du programme voirie 2024, à hauteur de 25 % du montant des dépenses HT en fonctionnement et en investissement soit environ :
 - 642.81 Euros en fonctionnement pour la rue des Iris ;
 - 6 943.66 Euros en investissement pour la rue des Lilas.

L'imputation en investissement s'effectuera sur le compte 2041512 « subventions d'équipements versées aux groupements de collectivités »

L'imputation en fonctionnement s'effectuera sur le compte 657351 « subventions de fonctionnement aux organismes publics versées aux groupements de collectivités »

Questions diverses :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'élargissement de la voirie à l'entrée d'Eslettes pour accéder à la ZAC serait prise en charge pour 54563€ par la communauté de communes

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal l'attribution d'une Prime de pouvoir d'achat exceptionnel pour le personnel : entre 800€ à 300€ en fonction des salaires, du temps de travail, à verser en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024. Les contractuels d'animation ne sont pas bénéficiaires de cette mesure, proposée par l'État mais à la charge de la collectivité.

Le conseil municipal tient à adresser ses félicitations au personnel technique municipal pour son action de déneigement des rues de la commune ; les habitants de la commune ont également adressé leurs félicitations sur les réseaux sociaux.

Monsieur le maire accompagné de M Jacques BINARD a rencontré la société Argan à propos de la demande de permis de construire d'un nouveau bâtiment à côté de DSV respectant le PLU pour une société pouvant embaucher de 50 à 70 personnes.

Mme Annette FAUCON indique que la haie en face de la bibliothèque, à l'angle de la rue des Bleuets et de la Lavande, empiète sur la rue des Bleuets ; R Gueville indique que cette haie doit être arrachée par les propriétaires au printemps.

Mr Damien LE BEL questionne sur l'arrivée du bulletin municipal : arrivée du bulletin prévue le 19 janvier, les conseillers seront prévenus de la mise à disposition des bulletins et des documents associés pour distribution

Mr Damien LE BEL a reçu une demande des Parents d'élèves musiciens : il est demandé la mise à disposition d'une salle pour organiser un concert (potentiellement le Milcolor) ; Roland GUEVILLE indique que cela est possible.

Mr Jacques BINARD indique que le budget de fonctionnement pour l'exercice 2023 pourrait dégager, en première approche, une capacité d'épargne d'environ 226 000€ en diminution par rapport à l'exercice 2022.

Mr Rodolphe PERRIER interroge Mr le maire sur l'organisation des vœux du maire : il est proposé d'inviter l'ensemble des habitants d'Eslettes pour les vœux 2025 dans la limite du nombre de personnes autorisées dans la salle du Milcolor. La proposition est validée par le conseil municipal.

Séance levée à 22h